PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le lundi 2 février 2015 à 19 h 30 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs les conseillers suivants : Yvan Côté, Louis Boulianne Anne Pelletier, Alain Thériault, Samuel Moreau et Patrick Michaud formant quorum sous la présidence de M. Émilien Beaulieu, maire.

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-13-15 <u>Lecture et adoption de l'ordre du jour</u>

Il est proposé par Yvan Côté et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert et dont copie est annexée aux archives de la corporation.

Adoptée à l'unanimité

RS-14-15 Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Il est proposé par Patrick Michaud et résolu

que le procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2015 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 30 janvier 2015 de 97,313.98 en marge de crédit.

RS-15-15 **Approbation des comptes**

Il est proposé par Yvan Côté et résolu

d'accepter les comptes ci-dessous décrit :

1.	Petite caisse	Super C (café)	12.00	
		Canadian Tire (pinces, tournevis, clés) Nettoyeur Christine	105.50 36.45	153.95
2.	Bell Canada:	Biblio & Chalet	107.44	133.33
	Den Canada .	Caserne des pompiers	56.98	
		Camping municipal	96.06	
		Bureau municipal	<u>255.83</u>	516.31
3.	Hydro Québec	Cantine Bon Air	202.19	
		Camping	136.42	
4		Caserne des pompiers	1,257.34	1,595.95
4. 5	•			28.74
5. 6.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			201.21 96.05
	7. Pétrole J. Laraochelle			5,036.61
8.				77.11
9 Groupe BMR			160.86	
10. Actuel Conseil				1,501.80
11. Infotech				494.39
12. Association des pompiers de l'est du Québec				145.00
13. Édition Yvon Blais (code municipal)				150.15
14. Équipement SMS (pièces)				33.41
15. Servitech (honoraires professionnel)				8,759.29
16. Les Éditions juridiques FD 17. Solution Témis				77.70 208.72
18. Carrefour du Camion RDL (pièces)				269.94
19. Produits Métalliques A.T.				131.53
20. Aréo-Feu (cylindre)				67.30
21. Usinages Dégelis (réparation attachement de gratte)				217.39
22. Garage Ghislain St-Pierre (batterie)				83.24
23. P. Beaulieu Électrique				917.37
24. Info Dimanche (appel d'offre)				300.09
25. MRC Témiscouata (Jardins Céleste)			92.65	
26. Entrepôt de produits de bureau27. PG Solutions			195.46	
28. Publication Québec			18.93 85.66	
29. Déménage & Livre-Tout			9.34	
<i></i> .	ŭ	Fotal		21,726.15
				,
30.	Poste Canada (tir	nbres)		655.36
	31. Lynda Dumont (ménage chalet 6 oct. au 25 janv. 2015)			1,414.46
32. Plomberie G.M. (changer cuve chalet)			121.67	
33. Bureau publicité des droits (mutation)				4.00
34. CAUREQ (répartition incendie annuelle35. Les Commerçants de la Chaudière (Dicom)			277.20 183.95	
36. Petite caisse (ménage sept-janvier & timbres)			379.95	
37. Émilien Beaulieu (frais représentation)			182.25	
Grand Total			24,944.99	
				

RS-16-15 Demande de soumission travaux de rechargement 6^e Rang et 5^e Rang Sud

En préparation aux travaux de traitement de surface, il serait important de réaliser des travaux de rechargement de MG 20.

Après délibération,

Il est proposé par Patrick Michaud Et résolu

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington demande des soumissions par invitation pour la réalisation de travaux de rechargement sur les sections de routes prévues pour les travaux de traitement de surface double. Le Conseil désire des soumissions pour de la pierre concasse 20-0 mm ainsi que du gravier concassé 20-0 mm conforme aux exigences de la norme des ouvrages routiers du MTQ. Les soumissions seront reçues jusqu'au vendredi 13 mars 2015 à 10h30 et ouverte publiquement le même jour à 10h31.

Adoptée à l'unanimité

RS-17-15 Adoption du règlement 275-2015

Il est proposé par Alain Thériault et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le règlement 275-2015 concernant les périodes de questions lors des séances du conseil et abrogeant les règlements 105 et 112 et dont copie est ci-dessous décrite :

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE TÉMISCOUATA MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

RÈGLEMENT 275-2015

RÈGLEMENT CONCERNANT LES PÉRIODES DE QUESTIONS LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE PACKINGTON ET ABROGEANT LES RÈGLEMENT 105 ET 112

ATTENDU QUE les pouvoirs accordés par le Code municipal du Québec, article 150:

ATTENDU QUE le conseil peut adopter un règlement pour prescrire la durée des périodes de questions, le moment où elles ont lieu et la procédure à suivre pour poser une question et le décorum lors des séances du conseil;

ATTENDU QUE un avis de motion du présent règlement a été donné par Madame Anne Pelletier, à la séance régulière du 01 décembre 2014;

À CES CAUSES,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le règlement 272-2015 concernant les périodes de questions lors des séances du conseil municipal et abrogeant le règlement 102 et 105 et que ledit conseil ordonne et statue comme suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Les séances du conseil comprennent deux périodes au cours desquelles les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil. Ces périodes se tiennent avant l'approbation des comptes et après la correspondance de chaque séance.

ARTICLE 3

Les deux périodes de questions sont d'une durée maximum de trente minutes chacune, mais peuvent prendre fin prématurément s'il n'y a plus de question adressée aux membres du conseil. La période de question tenue avant l'approbation des comptes est réservée aux questions d'intérêt public et la deuxième période de questions, tenue en fin de séance ne concerne que les sujets inscrits à l'ordre du jour.

ARTICLE 4

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- s'identifier au préalable;
- s'adresser au président de la séance;
- ne poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle jusqu'à l'expiration de la période de question.
- s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et diffamatoire.

ARTICLE 5

Chaque intervenant bénéficie d'une période maximum de cinq minutes pour poser une question et une sous-question, après quoi, le Président de la séance peut mettre fin à cette intervention.

ARTICLE 6

Chaque membre du conseil peut, avec la permission du président, compléter la réponse donnée.

ARTICLE 7

Seules les questions de nature publique seront permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Municipalité.

ARTICLE 8

Tout membre du public présent lors d'une séance du conseil doit s'abstenir de crier, de chahuter, de chanter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance.

ARTICLE 9

Tout membre du public présent lors d'une séance de conseil doit obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

ARTICLE 10

Le présent règlement abroge tout règlement antérieur adopté à cet effet par la Municipalité.

ARTICLE 11

Le présent entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance du 2 février 2015

Maire Directeur général

RS-18-15 <u>Demande de soumissions pour la location de machineries et l'achat de</u> matériaux

Il est proposé par Louis Boulianne et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington demande des soumissions par invitation auprès d'Excavation Pierre Tanguay, Joseph Dumont 1997 Ltée, Daniel Rousseau et Gilles Patoine, pour la location de machineries et l'achat de matériaux pour différents travaux sur son réseau routier municipal pour la prochaine saison.

Les soumissions seront reçues jusqu'au vendredi 27 février 2015 à 11 heures sous enveloppes cachetées et portant la mention « Soumission machineries et matériaux ». Elles seront ouvertes publiquement à 11 h 01 le même jour.

Adoptée à l'unanimité

RS-19-15 Transport adapté et Collectif Roulami inc

Il est proposé par Alain Thériault et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte les prévisions budgétaires 2015 du Transport adapté et collectif Roulami du Témiscouata démontant des revenus et des dépenses de 370,837 \$

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington approuve l'entente de service entre la municipalité et l'organisme responsable de l'organisation du service pour l'année 2015. Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington nomme la MRC de Témiscouata, municipalité mandataire à titre de porte-parole inter municipale du Transport adapté et collectif Roulami inc.

Adoptée à l'unanimité

RS-20-15 <u>Adoption du tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la municipalité de Packingon</u>

Considérant

que les membres du conseil municipal de la paroisse de Packington ont pris connaissance du rapport annuel 2014 en sécurité incendie appelé tableau de bord de gestion, conformément au schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Témiscouata;

Il est proposé par Patrick Michaud et résolu

que le tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la municipalité de la paroisse de Packington soit adopté en tant que rapport annuel pour l'an 2014.

Adoptée à l'unanimité

RS-21-15 <u>Fête des voisins</u>

Il est proposé par Louis Boulianne Et résolu

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington, en collaboration avec le comité des infrastructures sportives de Packington, organisent la fête des Voisins le samedi 6 juin prochain au chalet communautaire. Lors de cette journée, nous procéderons à l'inauguration des nouvelles infrastructures sportives. Nous souhaiterons la bienvenue à nos nouveaux arrivants et nouveau-nées. Il y aura des activités familiales toute la journée.

Le Conseil lance un concours pour trouver un nom au nouveau complexe. Nous inviterons la population à nous faire part d'une dénomination pour notre complexe. Le gagnant du concours sera dévoilé lors de cette activité.

Adoptée à l'unanimité

RS-22-15 <u>Corporation Sentier Rivière-du-Loup/Témiscouata</u>

Considérant que la Corporation sentier Rivière-du-Loup/Témiscouata subira, suite aux nouvelles mesures du gouvernement du Québec, d'importantes coupes budgétaires;

En conséquence,

il est proposé par Anne Pelletier et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington appui la corporation Sentier Rivière-du-Loup/Témiscouata dans ses démarches auprès du Gouvernement du Québec pour qu'il revoie ses attributions d'argents pour l'entretien des pistes cyclables et le maintien du programme d'entretien Route Verte pour assurer la pérennité de ses infrastructures.

Adoptée à l'unanimité

RS-23-15 Formation des pompiers

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de la paroisse de Packington désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Packington prévoit la formation de 4 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Témiscouata en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Yvan Côté et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Témiscouata.

Adoptée à l'unanimité

RS-24-15 Fleurons du Québec

Il est proposé par Samuel Moreau et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington renouvelle son adhésion au Fleurons du Québec pour les années 2015-2016 et 2017 pour la somme de 720 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

RS-25-15 Hommage aux bénévoles

Info Dimanche publiera une section spéciale dans l'édition de Pâque « À Pâques, nous leur disons merci! »

Après délibération, il est proposé par Yvan Côté et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne les membres du Comité des infrastructures sportives comme récipiendaire.

Que le Conseil municipal achète une publicité carte d'affaires au montant de 95 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu de diverses réunions

M. le maire donne un compte-rendu des diverses rencontres qu'il a assistées durant le dernier mois (Exécutif de la MRC, rencontre avec la Caisse populaire, inauguration Éolienne, etc...)

M. Patrick Michaud donne un compte-rendu du développement avec le nouveau transporteur et ramasseur des ordures.

Période de questions

- Quelques questions d'ordre général ont été posées.

Avis de motion RG-276-2015

_

M. Samuel Moreau, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, le Conseil municipal de la paroisse de Packington adoptera le règlement 276-2015 pour établir de nouveaux tarifs de location ainsi que tous les tarifs applicables.

-

Levée de l'assemblée

A 20 h 50, M. Émilien Beaulieu, maire propose la levée de l'assemblée.